



Pour publication immédiate : 12/22/2015

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

## LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA PROPOSITION DE LOI VISANT A INTERDIRE L'UTILISATION D'ENTRAVES SUR LES DETENUES ENCEINTES PENDANT LE TRANSPORT

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a ratifié aujourd'hui une proposition de loi liée au dispositif de retenue des détenues enceintes. Le projet de loi (A.6430-A/S.983-A) interdit l'utilisation d'entraves pendant le transport de toutes les détenues enceintes dans les établissements pénitentiaires locaux et de l'Etat, et dans les huit semaines après l'accouchement ou l'issue de la grossesse, sauf dans les circonstances les plus extraordinaires.

« Ces réformes de bon sens réalisent le bon équilibre qui protège la santé et la dignité des détenues enceintes, tout en respectant les impératifs de sécurité publique », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « Cette proposition de loi a permis de rendre le système pénal de l'Etat de New York plus équitable et plus fort et je remercie ses défenseurs qui ont travaillé d'arrache-pied pour la faire adopter. »

Alors que la loi actuelle interdit l'utilisation d'entraves sur une détenue sur le point d'accoucher, elle n'aborde pas l'utilisation d'entraves sur les détenues enceintes avant ou après l'accouchement ou l'issue de la grossesse.

Actuellement, les entraves sont utilisées sur les détenues enceintes dans un certain nombre de situations allant des déplacements aux rendez-vous médicaux hebdomadaires, aux déplacements entre les prisons, qui peuvent durer plus de 10 heures. Cela pose des risques de santé considérables pour la mère et l'enfant. Cela augmente le risque de caillots sanguins, limite la mobilité nécessaire pour une grossesse et un accouchement sûrs, et accroît le risque de tomber, ce qui peut causer une fausse couche.

En plus de la disposition sur les entraves, le projet de loi interdit la présence de personnel correctionnel dans la salle d'accouchement sauf sur demande du personnel médical ou de la détenue qui accouche, exige une formation plus rigoureuse de tout le personnel correctionnel sur cette politique, et institue un rapport détaillé annuel de tous les cas où les responsables estiment les entraves nécessaires.

**La Sénatrice Velmanette Montgomery a déclaré :** « J'ai été très reconnaissante au Gouverneur Cuomo lorsqu'il a signé la proposition de loi originale contre les entraves. Comme le besoin de développer les détails de la proposition de loi originale est devenu évident, j'étais sûre que nous aurions à nouveau son soutien, et je remercie encore le Gouverneur pour son engagement à l'égard des priorités de santé pour la mère et l'enfant dans notre système pénitentiaire. »

**Le Député N. Nick Perry a déclaré :** « Même en payant pour les crimes qu'elles ont commis, les femmes ont encore le droit d'être traitées comme des êtres humains et aujourd'hui, l'Etat de New York effectue une grande déclaration avec un message clair que nous respecterons les droits humains des femmes enceintes dans notre système carcéral. Je remercie les défenseurs des droits des prisonniers et le Gouverneur Cuomo qui a fait le maximum pour assurer que nous surmonterions l'opposition pour parvenir à ce que ce projet de loi soit ratifié. »

**Donna Lieberman, Directrice Exécutive, NYCLU, a déclaré :** « La loi contre les entraves mettra finalement un terme à la pratique de soumettre les femmes en prison à la pratique douloureuse, humiliante et malsaine d'enchaîner les femmes tout au long de la grossesse, y compris pendant le travail et l'accouchement. »

**Seymour James, Procureur en Chef, Société de l'aide juridictionnelle (Legal Aid Society), a déclaré :** « Mettre des entraves aux femmes pendant la grossesse et les huit semaines après l'accouchement accroît le risque de complications médicales qui mettent en danger les vies des mères et de leurs enfants. Nous félicitons le Gouverneur pour reconnaître le besoin de mettre fin à la pratique inhumaine d'enchaîner les femmes qui sont envoyées à l'hôpital pour des soins médicaux pendant leur grossesse ou les mois suivant immédiatement l'accouchement. Mettre fin à cette pratique est d'une importance capitale pour la santé et le bien-être de la mère et de l'enfant. »

**Paul Samuels, Directeur et Président du Centre d'action légale (Legal Action Center), a déclaré :** « Le Centre d'action légale se félicite du renforcement de la loi contre les entraves de l'Etat de New York. Cette proposition de loi soigneusement élaborée protège la santé et les droits civils des femmes enceintes et des mères de jeunes enfants, leurs fœtus et nouveau-nés, sans diminuer la sécurité publique, et maintient l'Etat de New York à l'avant-garde de cette importante question des droits de l'homme. »

**Tamar Kraft-Stolar, Co-Directeur, Projet de justice et des femmes (Women and Justice Project) et ancien Directeur du Projet des femmes en prison de l'Association correctionnelle de l'Etat de New York (Correctional Association of New York's Women in Prison Project) a déclaré :** « Nous félicitons le Gouverneur Cuomo pour ratifier ce projet de loi et prendre une position forte pour abolir la pratique barbare et déshumanisante d'enchaîner les femmes enceintes incarcérées. Avec cette loi, l'Etat de New York fait un pas en avant crucial dans la protection de la santé, de la sécurité et des droits humains des femmes. Ce jour est le résultat d'années d'efforts assidus de nombreux groupes et de la défense courageuse des femmes qui ont fait

l'expérience concrète de l'horreur des entraves pendant la grossesse. En tant que loi la plus progressiste du genre à ce jour, cette loi peut contribuer aux réformes à l'échelle de la nation et permettre de susciter la reconnaissance du besoin de mettre fin à l'incarcération de masse des femmes et de toutes les personnes. »

**Sonia Ossorio, Présidente de l'Organisation nationale des femmes de l'Etat de New York (National Organization for Women in New York) a déclaré :** « Interdire les entraves des femmes enceintes incarcérées est simplement la dernière d'une liste importante de réformes qui changent la donne que le Gouverneur Cuomo a priorisées et accomplies en 2015. Depuis la Loi historique sur l'égalité des femmes (Women's Equality Act) à l'extension des protections contre la discrimination à l'égard des personnes transgenres en passant par le fait de rendre nos prisons plus humaines et sûres. Cela réjouit mon coeur et me rend fière d'être New Yorkaise. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles à [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | +1 518.474.8418